

Bruxelles, le 21 août 2019

---

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Le personnel de l'IPPJ de Wauthier-Braine va se croiser les bras !

Les difficultés rencontrées par le personnel travaillant dans les institutions publiques de protection de la jeunesse sont nombreuses. Ne prenons comme exemple que la lenteur pour le remplacement des agents, les normes d'encadrement ou encore les promesses non tenues par l'administration, ...

L'IPPJ de Wauthier-Braine doit, en plus, faire face à la prise en charge de deux jeunes ne dépendant pas de l'aide à la jeunesse. Ils présentent des troubles comportementaux sévères et, pour certains, d'handicaps profonds ne permettant pas d'effectuer un travail correct.

Le nouveau code de l'aide à la jeunesse est certes mis en place, mais la réalité de terrain n'est malheureusement pas encore prise en compte.

Le personnel spécialisé, comme les psychologues et les pédopsychiatres, sont dépourvus de moyens. Un rapport indique clairement que ces jeunes n'entrent en aucun cas dans des projets institutionnels et que leur maintien en IPPJ équivaut à de la maltraitance institutionnelle !

Nous avons interpellé Bernard De Vos, le délégué général aux droits de l'enfant. Mais notre courrier reste aujourd'hui sans réponse...

Le front commun syndical a déposé la semaine dernière un préavis d'actions. Vu le manque de réaction de l'administration, le personnel réuni hier en assemblée générale a décidé de cesser le travail pour 24 heures, **de ce jeudi 22 août 6h00 au vendredi 23 août 6h00.**

### • Personnes de contact

- **Stéphane STREEL** : 0472/92 36 72
- **Pedro VEGA** : 0495/38 89 17